

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'HABITANT DU
21 DECEMBRE 2017

Présents : Gilles Binet, Céline Bréard, Ophélie Carreau, Benoit Demoulière, Claire Fieffé, Christian Gadois, Clément Guillot, Fabien Le Boyer, Sabrina Lebrun, Jacques Legagneur, Lalia Lesage, Christian Lesourd, Yannick Marais, Kevin Marie, Claudie Morin, Jacques Quenault, Françoise Soos, Marie Théault.

Secrétaire de séance : Fabien Le Boyer

I. PRESENTATION DES PARTICIPANTS

II. RAPPEL DU CONCEPT ET DES OBJECTIFS DU CONSEIL DES HABITANTS

Marie Théault rappelle le rôle et le périmètre du conseil des habitants :

Les conseils des habitants sont des espaces de concertations, d'informations et de suggestions, dans un esprit de co-construction des projets entre citoyens et élus.

Le conseil n'est pas « le bureau des plaintes ». La permanence des élus, proposée à la mairie une fois par mois, remplit ce rôle et permet aux habitants d'être entendus par les élus.

Le conseil des habitants n'est pas un espace de décision. Cependant, l'ensemble des idées des habitants nourriront la réflexion des élus.

Le conseil des habitants permet :

- D'exprimer des idées relatives à la vie de la commune dans le respect des autres
- D'être informé des projets et faire des propositions pour l'amélioration du cadre de vie
- De développer un lien constructif entre les habitants et les élus
- De développer la citoyenneté

Dans le cadre de ces conseils, la mairie s'engage à considérer l'ensemble des idées des habitants et à restituer un document retraçant la concertation afin de maintenir une dynamique au-delà des réunions et faire en sorte que chaque étape soit productive. Ce document sera consultable, par tous les habitants, à la Mairie.

Ce projet local est également une première étape expérimentale pour Thue et Mue dans la perspective de préparer la mise en place de « comités consultatifs » tels qu'ils sont prévus dans la charte de la commune nouvelle.

Questions

Quel est l'objectif réel des membres du conseil des habitants ?

Au début, l'idée était de créer un conseil de quartier. Après réflexion, le découpage n'est pas forcément approprié.

Dans un premier temps, les membres du conseil des habitants et les élus travaillent ensemble sur des projets (quel que soit le quartier). Il est important que les élus aient le soutien du conseil des habitants pour porter et défendre les projets évoqués au niveau du conseil municipal de Thue et Mue.

D'où vient cette volonté de mise en place du conseil des habitants (national/municipal/communal) ?

La mise en place du conseil des habitants est expérimentale. C'est une volonté de la mairie déléguée de Cheux. Ce projet pilote est suivi au niveau de Thue et Mue afin de mesurer l'apport de ce type de conseil.

La fréquence des réunions annoncée (1 par trimestre) est-elle suffisante pour co-construire les projets évoqués en conseil des habitants ?

Une méthodologie est effectivement à mettre en place en fonction des sujets évoqués. L'idée est de partir sur un sujet concret : construire ensemble, apprendre à se connaître, échanger, s'écouter. Une base est posée mais tout est ouvert à la construction (dont la périodicité des conseils). Cependant il faudra être vigilant à ne pas faire doublon avec le conseil communal.

III. PROJETS POUR LA COMMUNE

Il est proposé aux membres de donner 1 à 2 projet(s) à réaliser et de les présenter en répondant à 3 questions : C'est quoi ? Pour qui ? Pourquoi ?

Par la suite, ces projets ont été classifiés par thème.

Thème	Idées émises	Complément
entraide	Entraide citoyenne	Faire un constat du service proposé au niveau petite enfance, personne âgées
	Interroger sur les services à la personne	
Animation	Réaliser un carnaval	L'idée est de faire défiler les enfants dans les rues de la commune. Pourquoi pas demander aux associations existantes (parents d'élèves, comité des fêtes)
	Refaire fonctionner le cours de tennis	Demande de la gestion et de la rigueur
	Organiser la fête des voisins	
Environnement	Maintenir le peu de haies et de grands arbres sur le bord de nos routes et de nos chemins	Lié à l'urbanisme au niveau de la communauté urbaine
	Préserver le patrimoine naturel existant (arbres, chemins...)	Pourquoi pas en proposant un parcours autour des arbres classés de Cheux.
	Aller vers l'autonomie en énergie de la commune	D'abord se questionner sur comment consommer moins.
Fleurissement	Approvisionnement en plantes au moindre coût	Certains habitants produisent des plantes parfois jetées. Pourquoi ne pas en profiter pour fleurir la commune en collaboration avec les agents.
	Fleurissement de la commune	
	Constituer un groupe d'habitants qui contribuerait au fleurissement de la commune (comme à Evrecy)	
Service commun	Achat de Fuel en commun	Proposer des achats en commun pour réduire le prix de revient.
	Coopérative municipale citoyenne	Développer la consommation solidaire, groupement d'achat

Communication	Un journal de la commune retraçant "la vie" (informations, boîte à idées, événementiel)	Le journal "Comme une nouvelle" existe aujourd'hui au niveau Thue et Mue.
	En 2020 => Moins d'élu(e)s suite à Thue et Mue, quid de la relation avec la Mairie déléguée	Un échange sur le format de ce dernier pourrait être bénéfique.
Culture	Développer la culture	Créer une entité Culturelle
Internet	Date de disponibilité de la fibre	Une réunion publique est prévue début 2018 => Attente de cette réunion, le dossier n'étant pas dépendant de la commune
Voies douces	Création de voies douces	Un plan de voies douces a déjà été élaboré. Ce plan peut être adapté mais la création de voies douces n'est pas compétence de la mairie. Cependant, un entretien sur les chemins existants pourrait être effectué.
	Mettre en place une voie douce qui conduit de Caligny à l'école et du Bosc à l'école	
	Développer les chemins pour randonner (certains chemins débouchent sur des propriétaires privés)	
	Piste cyclable	

IV. CONCLUSION

Suite aux nombreux projets proposés, un retour du conseil communal est attendu pour la prochaine réunion fixée le **25 janvier 2018 à 20h30**.

Ce retour prendra en compte le fait que les projets soient :

- Réalisables à court terme
- Modeste
- Envisageables en fonction des compétences de la commune